

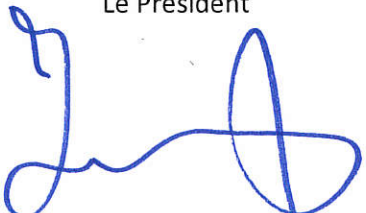


<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT DE MAYOTTE</p> <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD</p>	<p>EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 29 MARS 2019 N° 08 / 2019</p>	
<p>En exercice : 30</p> <p>Présents : 17</p> <p>Absents : 13</p> <p>Procuration : 0</p> <p>Votants : 17</p>	<p><u>Étaient présents :</u></p> <p>Attoumani Blak ABDULLAH, Zalihata ABOUDOU, Soilihi AHMED, Anrifina ASSANI, Salami ASSANI, Mariame BACO OUSSENI, Saandia BOINA, Zouhouria FOUNDI CHEBANI, Fonte IBRAHIM, Hanima IBRAHIMA, Thomas INOUSSA, Soidridine MADI, Ismaila MDEREMANE SAHEVA, Mariama MHIDINI, El Farsi SAID, Mohamadi-Colo SOILHI-MADI.</p>	<p><u>Étaient absents :</u></p> <p>Mouhamadilmounir ABDALLAH, Chadhouli ABDOU, Mouslim ABDOURAHAMAN, Nourou ANDJIBOU, Chaharani BAMANA, Chamsia DJIHADI SOILHI, Elline HEDJA, Abdoullatuf MADI, Hidahya MAHAFIDHOU, Angatahi MELA, Ali-Moussa MOUSSA-BEN, Tahanlabati Tissianti OILI AHAMADI, Rifcati OMAR-FOUNDI, Fatima SALIM.</p>
<p>Pour : 17</p> <p>Contre : 0</p> <p>Abstention : 0</p>	<p><i>Procuration : NEANT</i></p>	
<p><b>Objet :</b></p> <p>Présentation du rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structuration de la dette pour 2019</p>	<p><i>L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf du mois de mars, le conseil communautaire s'est réuni au siège sur convocation du Président, adressée à chaque conseiller communautaire, le 23 mars 2019 conformément aux articles L2121-1 à L2121-17 du CGCT sous la présidence de Monsieur Ismaila MDEREMANE SAHEVA. Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur El Farsi SAID a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.</i></p>	
<p><b>NOTA :</b></p> <p>Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte du siège de la Communauté de Communes le 02/04/2019</p> <p>Le Président, Ismaila MDEREMANE SAHEVA</p> 	<p><b>Vu</b> la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;</p> <p><b>Vu</b> l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.</p> <p><b>Vu</b> les articles L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT.</p> <p><b>Vu</b> les statuts et le règlement intérieur de la Communauté de Communes du Sud.</p> <p><b>Considérant</b> l'avis favorable de la commission des finances du 9 Janvier 2019,</p> <p>En application de l'article L. 2312-1 du Code général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit faire l'objet d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.</p> <p>Le Président présente le rapport qui donne lieu à un débat dont il est pris acte par cette délibération. Le rapport comporte, les orientations budgétaires et les engagements pluriannuels envisagés. La CCSud n'a actuellement pas de dette. Conformément aux obligations spécifiques des EPCI de plus de 10 000 habitants, il présente la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs : évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.</p> <p>Le Budget 2018 présente un excédent budgétaire en fonctionnement de 161 731.59 euros et ce malgré la résorption totale de la dette SIDEVAM, principal poste de dépense, pour les exercices 2016, 2017 et 2018. Ces économies ont été réalisées par une maîtrise des dépenses et le report des recrutements liés à la mise en œuvre des compétences.</p> <p>Il est précisé que le rapport sera publié par affichage, sur son site Internet et sur les réseaux sociaux. Le président confirme que les commissions thématiques sont ouvertes au public et que tous les documents sont accessibles au public sur simple demande.</p> <p>Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,</p> <p>Le Conseil Communautaire à l'unanimité</p> <p style="text-align: right;"><b>Décide :</b></p> <p><b>DE PRENDRE ACTE</b> de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2019 de la CCSud</p> <p><b>D'ADOPTER</b> le rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structuration de la dette pour 2019 de la Communauté de Communes du Sud.</p> <p><b>MANDATE</b> le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, pour transmettre les éléments du rapport d'orientation budgétaire (ROB) au représentant de l'Etat dans le département ainsi qu'aux communes membres.</p> <p>Ainsi voté, les membres du Conseil Communautaire ont signé sur la liste d'émargement.</p> <p style="text-align: right;">Fait à Bandrélé, le 1<sup>er</sup> Avril 2019</p> <p style="text-align: right;">Le Président</p>  <p style="text-align: right;"><b>Ismaila MDEREMANE SAHEVA</b></p> 